

accès au réseau

composantes fixes

frais de gestion du 1 juillet 2024 au 30 septembre 2024				15,48	3,87
prime fixe du 1 juillet 2024 au 30 septembre 2024 (puissance souscrite de 30 kVA - 3 mois)				10,56	79,20
composante de comptage du 1 juillet 2024 au 30 septembre 2024				19,92	4,98

composante soutirage variable

postes tarifaires	anciens index en italique si estimés	nouveaux index en italique si estimés	coefficients de lecture	consommations (kWh)	montant en €
du 18/04/2024 au 18/07/2024					
heures creuses été	779	1 831	1	compleur n° 04237603715931 1 052	0,0087
heures pleines été	3 405	7 974	1	4 569	0,0139
heures creuses hiver	1 636	1 636	1	0	0,0424
heures pleines hiver	8 492	8 492	1	0	0,0612

sous-total HT accès au réseau

160,71

fourniture

part fixe	€/an	montant en €
frais de gestion du 1 juillet 2024 au 30 septembre 2024 (3 mois)	160,00	40,00

part variable

	€/kWh	montant en €
HC du 18 avril 2024 au 18 juillet 2024	0,07271	76,49
HP du 18 avril 2024 au 18 juillet 2024	0,09181	419,48
charges pour soutirage physique du 18 avril 2024 au 18 juillet 2024	0,00	0,00
capacité énergie - TH du 18 avril 2024 au 18 juillet 2024	0,00751	42,21
CEE précarité du 18 avril 2024 au 18 juillet 2024	0,0011	6,18
CEE classique du 18 avril 2024 au 18 juillet 2024	0,0033	18,55

sous-total HT fourniture

602,91

total HT

763,62

taxes et contributions

	taux	assiette	montant en €
cspe	0,021 €/kWh	5 621	118,04
cta	21,93 %	88,05	19,31
tva réduite	5,50 %	147,36	8,10
tva	20,00 %	753,61	150,72

total TTC

1 059,79

communication

A noter : La délib. TURPE 6 HTA-BT du 21.01.21 prévoit la généralisation au 01.08.24 des formules tarifaires d'acheminement en 4 postes, pour tout site BT <=36 kVA équipé d'un compteur évolué communicant. Votre GRD a procédé à cette bascule qui n'a pas d'impact sur la partie fourniture de votre contrat.

- **cspe** : s'applique à la quantité d'énergie consommée. Au 1er janvier 2022, le taux comprend désormais la taxe départementale. Cette contribution est reversée aux services des douanes.
- **cta (contribution tarifaire d'acheminement)** : s'applique aux éléments fixes de la part acheminement. Le produit de cette contribution est reversé à la Caisse Nationale des Industries Electriques et Gazières.
- **tva** : payée sur les débits, s'applique sur l'ensemble du total HT, sur les taxes locales, la cspe et la cta.

Tout retard de règlement donnera lieu de plein droit au paiement de pénalités de retard et d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement. Votre facture ne fait pas l'objet d'un tarif réglementé.

L'ensemble des tarifs proposés par energem est disponible sur www.energem.fr ou à notre accueil clientèle 2 place du Pontiffroy à Metz.

Tout sur vos démarches, vos droits, la comparaison des offres et les économies d'énergie sur le site d'information des pouvoirs publics www.energie-info.fr ou 0800 112 212 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Le service Consommateurs (2 place du Pontiffroy - 57000 Metz) est à votre disposition pour toute réclamation relative à ce contrat.

Cette facture doit être conservée 5 ans.